

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

DU 18 MAI 2009

M. le Syndic ouvre la séance à 20h00 en présence de 15 citoyennes et citoyens.

Il rappelle que l'assemblée a été convoquée conformément aux dispositions légales, soit par insertion d'un avis dans la Feuille officielle et sur internet, par envoi tous ménages et affichage au pilier public de la commune. Il demande s'il y a des remarques à formuler quant au mode de convocation. Ce n'est pas le cas; l'assemblée peut donc délibérer valablement.

M. Pierre Aebischer et Mme Monique Lauper sont nommés en qualité de scrutateur/trice pour la présente assemblée.

Le tractanda est le suivant:

1. Approbation du PV de la dernière assemblée
(il est joint à la convocation et ne sera pas lu en assemblée)
2. Comptes 2008
 - comptes de fonctionnement
 - comptes des investissements
 - rapport de la commission financière
 - approbation
3. Nomination de la commission de naturalisation
4. Divers

1. Approbation du PV de la dernière assemblée

Aucune remarque. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Comptes 2008

Le boursier présente les comptes 2008 avec les précisions et commentaires d'usage. Ces comptes ont été bouclés avec un excédent de produits de CHF 1'532.75 après amortissements supplémentaires, alors que le budget prévoyait un excédent de produits de CHF 290.-.

En complément aux explications précitées, M. le Syndic présente, sur écran, des courbes et des graphiques qu'il a élaborés lui-même. Ces présentations montrent l'évolution de nos finances depuis 1999.

M. le Syndic fait la lecture du rapport de la fiduciaire ayant trait à la révision des comptes 2008.

Rapport de la commission financière et approbation

Par la voix de son secrétaire, M. Nicolas Bapst, la Commission financière donne lecture de son rapport et recommande à l'assemblée l'adoption des comptes.

Au vote, les comptes sont acceptés à l'unanimité.

3. Nomination de la commission de naturalisation

La teneur de l'art. 34 al. 1 de la loi sur le droit de cité fribourgeois (LDCF9 est la suivante :

« Chaque commune institue une commission des naturalisations dont les membres sont élus par l'assemblée communale ou le conseil général pour la durée de la période administrative. La commission des naturalisations doit comprendre entre cinq et onze membres choisis parmi les citoyens actifs domiciliés dans la commune. »

Conformément à ces dispositions, le Conseil communal propose de constituer ladite commission en présentant les candidats suivants :

MM. Adrien de Steiger, Louis Bapst, Jean Aebischer, Oswald Cotting et
Mme Marie-Lyse Bapst.

Au vote, ces candidats sont nommés à l'unanimité.

4. Divers

M. le Syndic donne quelques informations d'actualité se rapportant à la commune.

Place de stationnement de véhicules à Chenaleyres :

L'aménagement de cette place est en voie de se terminer. Nous attendons encore quelques camions de terre avant de passer aux finitions consistant à mettre en place les billes de chênes, améliorer le bord de la route avec du tout-venant ainsi que la pose de panneaux d'indication.

Chantier en Croseys :

M. Jean Aebischer fait un résumé des travaux effectués sur ce chantier, des frais engendrés et de la situation actuelle qui ne saurait être définitive.

Mensuration cadastrale :

- les levés (travaux de terrain) sont terminés
- les travaux de bureau ont débuté (calcul des points de base)
- le dossier des noms locaux va être transmis courant mai-juin 2009 à la commission cantonale de nomenclature
- mise à l'enquête : en principe 2010
- facturation aux propriétaires en 2010 ou 2011

Stand de tir de Chésopelloz :

Le 30 mars dernier, une partie du Conseil communal d'Autafond et de Chésopelloz ont eu une entrevue avec trois représentants de l'armée afin d'aborder divers problèmes. Au cours de cette séance, les représentants des autorités communales ont appris avec surprise que le prix de la location du réfectoire était passé de CHF 100.- à CHF 250.- et ceci tant pour les particuliers que pour les autorités des communes incommodées par les nuisances sonores des tirs. M. le Syndic, avec la complicité de la commune de Chésopelloz, désire avoir une nouvelle entrevue avec les représentants de l'armée afin de faire part de nos souhaits. M. Jean Aebischer demande si M. Hubert Lauper, très argumenté sur le sujet, était disposé à accompagner nos autorités lors de cette séance. M. Lauper répond spontanément par l'affirmative.

M. Paul Bossy estime qu'il serait nécessaire de remettre en place les rails servant à arrêter les débris charriés par le Riolo lorsqu'il est en crue. Le béton fixant ces rails est détérioré. M. Jean Aebischer s'occupera de ce problème.

Mme Marie-Lyse Bapst nous informe que M. Greco, chauffeur du bus scolaire, est actuellement malade et son état ne lui permettra sans doute plus de reprendre cette fonction. Dès lors, elle lance un appel à toutes les personnes désireuses de conduire ce bus quelques jours par semaine.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic lève l'assemblée à 21h15 et convie les citoyennes et citoyens à la traditionnelle verrée.

Le Secrétaire:

Gérard Brechbühl

Le Syndic:

Adrien de Steiger